



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 30 mai 2022 à 18 heures 30 minutes
Salle Tournesol - Complexe saint Exupéry

Présents :

M. ANFRYE Bernard, M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie, M. GUERIN Guy, Mme HEBERT Corinne, Mme LANGLOIS Laurence, M. PRICOT Mickael, Mme TRIAUREAU Caroline, M. VASSE Xavier

Procuration(s) :

Mme RIOT Eloise donne pouvoir à Mme HEBERT Corinne, M. JOLY Daniel donne pouvoir à Mme FRANCOIS Sylvie

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. JOLY Daniel, Mme MERCENNE Alexandra, M. POUPARD Yann, Mme RIOT Eloise

Secrétaire de séance : M. PRICOT Mickael

Président de séance : Mme CHIROL Avelyne

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 21/03/2022

Les membres du conseil Municipal, présents ou représentés adoptent le compte-rendu à la majorité.

12 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, M. CARPENTIER Ludovic, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, M. FLEURIGAND Cédric, M. PRICOT Mickael, M. VASSE Xavier, Mme FRANCOIS Sylvie, Mme TRIAUREAU Caroline. M. JOLY Daniel et Mme RIOT Eloïse, par procuration.

1 abstention : M. ANFRYE Bernard.

1 - Servitude Impasse des Sources et Chemin de la Prairie

Madame le Maire donne la parole à M. CARPENTIER Ludovic.

M. CARPENTIER Ludovic explique que M. LEDENTU a vendu un terrain, loti en 3 parcelles rue du Père Arson. Les parcelles B 1005, appartenant à M. Joly et B 1002 appartenant à M. Flambart sont desservies par l'Impasse des sources, la parcelle B 1003 appartenant à M. OUARAYNI, est desservie par le Chemin de la Prairie.

Les accès à ces terrains appartiennent à la Commune de Rogerville en voie privée.

Ils sont référencés :

- Le chemin de la Prairie en B 947
- L'Impasse des Sources en B 433.

De ce fait nous devons créer deux servitudes de passage, piétons, véhicules, ainsi que de tous réseaux secs et humides.

Le Chemin de la Prairie, ne sera pas refait en enrobé, il restera en chemin agricole.

Ces deux servitudes se feront sans indemnités de passage.

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à créer les servitudes pour le Chemin de la Prairie et l'Impasse des Sources, sans indemnités de passage.

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal doit délibérer sur la création des servitudes sur le chemin de la Prairie et l'Impasse des sources, car le cabinet de notaires qui s'occupe de la vente des terrains demande ces servitudes, car ce sont des voix privées.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'autoriser Madame le Maire à créer une servitude de passage, piétons, véhicules, ainsi que de tous réseaux secs et humides pour l'Impasse des Sources qui dessert les terrains B 1005 et B 1002, sans indemnités de passage.
- D'autoriser Madame le Maire à créer une servitude de passage, piétons, véhicules, ainsi que de tous réseaux secs et humides pour le Chemin de la Prairie qui dessert le terrain B 1003, sans indemnités de passage.

2 - Régularisation de paiement des indemnités de gardiennage de l'église

Madame le Maire explique que la Commune paie des indemnités pour le gardiennage de l'église. Cette personne n'habitant pas la commune, la somme versée est de 120.97€, si la personne avait été de la commune, la somme aurait été de 479.86€.

Chaque année nous validons en Conseil Municipal, la rémunération du gardiennage de l'église.

Depuis 2018, les indemnités de gardiennage n'ont pas été versées.

Le montant des indemnités annuel est de 120.97€, depuis 2017.

Il convient de régulariser la situation et de verser ces indemnités.

Soit :

$$120.97\text{€} \times 4 \text{ années} = 483.88\text{€}$$

Un débat s'installe entre les élus.

Les membres du conseil municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- De régulariser la situation et de verser les indemnités de gardiennage pour les quatre années soit 483.88€.

3 - Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2022

Comme chaque année, il convient d'indemniser le gardiennage de l'Eglise. Il est fixé à 120.97 € pour Rogerville, la personne s'occupant de l'édifice ne résidant pas dans la Commune.

Les membres du conseil municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- De verser l'indemnité de gardiennage à hauteur de 120.97 €.

Madame le Maire explique que cette indemnité sera versée à la fin de l'année.

4 - Devis pour passage de la fibre optique

Madame le Maire explique que le système d'alarme des différents bâtiments communaux va être centralisé à la mairie. Pour ce faire, il faut passer la fibre optique entre les bâtiments communaux et la Mairie.

Madame le Maire explique que la société qui a établi le devis est celle qui a mis en place les systèmes d'alarme. Ce devis a été rédigé avec une fibre optique en acier armé car il y a beaucoup de vol.

Mise en place de la fibre optique des bâtiments communaux.

Fourniture et mise en place de câbles de fibre optique de la mairie vers l'école, la salle des fêtes, le stade de foot, le complexe Saint Exupéry.

Ce dispositif de fibre optique sert au système d'alarme pour les bâtiments.

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer le devis de la Société ICS pour la mise en place de la fibre optique des divers bâtiments communaux pour un montant de 72 654.60€TTC.

Un débat s'installe entre les élus.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, à la majorité,

12 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, M. CARPENTIER Ludovic, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, M. FLEURIGAND Cédric, M. PRICOT Mickael, M. VASSE Xavier, Mme FRANCOIS Sylvie, Mme TRIAUREAU Caroline. M. JOLY Daniel et Mme RIOT Eloïse, par procuration.

1 voix contre : M. ANFRYE Bernard, car il estime qu'il aurait dû y avoir une consultation.

Décident :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis de la Société ICS pour un montant de 72 654.60€TTC.

5 - Résultats appel d'offres Maisons Séniors analyse du LOT 7

Lors du Conseil Municipal du 25 avril 2022, il a été décidé de relancer le LOT 7, pour la Construction des 8 maisons séniors.

Les entreprises devaient envoyer leur offre pour le 17 mai 2022 à 12h00.

M. DARROMAN a analysé ce second appel d'offres, il a été surpris de découvrir 1 seule offre.

LOT 7 : Electricité

Une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres

ENTREPRISE	MONTANT HT
Havre Elec Services	61 000€

Pour information, le montant estimé est de 45 000€.

Une conversation s'engage entre les élus autour des précédents appels d'offres, de la situation des entreprises....

Suite au résultat de l'appel d'offre et les conseils de M. DARROMAN, Maître d'œuvre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la société Havre Elec Services, pour un montant de 61 000€HT

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- De retenir la Société Havre Elec Services pour un montant de 61 000€.

Informations :

- Devis

Fonctionnement

INTITULES	DEVIS ENTREPRISES CONSULTEES	MONTANTS ENGAGES
Produit d'entretien	Société 1 => 219.96€	219.96€
Fil nylon	Société 1 -> 62.66€	62.66€
Fuel	Société 1 -> 1 864.80€	1 864.80€
Plaque decochoc argile+ diverses fournitures	Société 1 -> 1572.68€	1572.68€
Fournitures pour Ecole (livres)	Société 1 -> 2009.83€	2009.83€
Fourniture diverses St	Société 1 -> 3748.41€	3748.41€

Investissement

INTITULES	DEVIS ENTREPRISES CONSULTEES	MONTANTS ENGAGES
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour Vidéoprotection	Société 1 => 588€	588€
Jeux pour école	Société 1 => 17 975.57€	17 975.57€
Déplacement d'ouvrage rue Simone Veil	Société 1 ->12 701.26€	12 701.26€
Tables pour service technique	Société 1 -> 489.20€	489.20€
Aménagements local associatif (Garage)	Société 1 -> 6 227.89€	6 227.89€
Kit occultation local poubelle crèche-Fourniture et mise en place de clôtures	Société 1 -> 10 495.20€	10 495.20€
Travaux de raccordement Côte de Rogerville (Candélabres)	Société 1 -> 1331.28€	1331.28€
Sécurisation Service Technique (Alarme)	Société 1 -> 14 517.34€	14 517.34€

Un débat s'installe sur les devis présentés.

- Visite privée du restaurant scolaire par la société Cougnaud

Madame le Maire informe que la société Cougnaud va faire une visite privée du restaurant scolaire le mercredi 22 juin 2022 de 14h30 à 17h30. Si les élus souhaitent participer à cette visite, ils doivent prévenir la Mairie, par e-mail, avant le 14 juin 2022.

La séance est levée à 19h06